

Avis adopté

Séance plénière du 28 novembre 2023

Migrations et Union européenne : vers une nouvelle vision des politiques migratoires

Artisanat et professions libérales

L'Union européenne connaît un afflux régulier de demandes d'asile depuis 2015. Cette situation pèse tout particulièrement sur les pays d'arrivée des migrants, qui ne sont plus en mesure de faire face sur l'accueil humanitaire comme sur l'enregistrement administratif.

Dans ce contexte, on ne peut que saluer le projet de Pacte européen Asile et Migration qui apporte une série de réponses, tant pour réguler plus efficacement les migrations que pour instaurer un partage de responsabilité entre Etats-membres à travers un mécanisme de solidarité obligatoire sur l'accueil des migrants. Pour autant, ce projet de Pacte n'aborde pas tous les enjeux d'une politique migratoire européenne.

C'est le cas des besoins de main d'œuvre actuels ou prévisibles, de l'attractivité de l'UE pour les étudiants étrangers, ou encore de la question cruciale de l'intégration des ressortissants de pays tiers. S'il est vrai qu'elles relèvent d'abord des politiques nationales, un portage européen de ces questions permettrait d'y apporter une réponse plus efficace. Bien des secteurs d'activité dépendent déjà de la présence de travailleurs étrangers, qu'ils soient très qualifiés comme les médecins ou moins qualifiés comme dans les services à la personne.

La compétitivité économique européenne repose aussi sur notre capacité à attirer des compétences et des talents. Et l'évolution démographique européenne ne peut qu'accroître le caractère crucial de ces enjeux pour l'avenir. Nous approuvons donc les préconisations appelant à renforcer le lien entre migrations et économie, en partant d'une analyse prospective des besoins d'emploi et d'une concertation avec les partenaires sociaux au sein des Etats-membres.

Instaurer une voie légale de migration adossée à des dispositifs d'intégration solides sera toutefois la condition pour que les entreprises – en particulier les TPE-PME – puissent tenir leur rôle en matière d'insertion et de formation professionnelles. Favoriser l'apport de compétences nouvelles au sein de l'UE implique par ailleurs des souplesses dans la reconnaissance des compétences, comme le souligne l'Avis.

Répondre à cet enjeu ne devra toutefois pas s'opérer, selon nous, au détriment du niveau de qualification requis pour telle ou telle profession. C'est pourquoi, des mesures adaptées de remise à niveau doivent pouvoir être mises en œuvre de manière rapide et efficace ; l'apprentissage de la langue est aussi un élément-clé à intégrer dans ce parcours.

Les modalités d'insertion professionnelle des réfugiés ukrainiens au sein de l'UE pourront utilement servir d'exemple. Enfin, pour bâtir une politique migratoire claire et partagée, il sera fondamental d'informer les citoyens européens sur les apports réels des migrations et de combattre ainsi les préjugés en s'appuyant sur des données fiables et objectives.

Combiner une régulation des flux migratoires avec la construction d'une voie légale et sûre, comme le soutient l'Avis, nous semble de nature à favoriser une politique européenne efficace de lutte contre l'immigration illégale tout en améliorant l'intégration des ressortissants de pays tiers au sein de l'économie européenne.

Le groupe Artisanat et Professions Libérales a voté l'avis.